

Conditions de l'offre « –50 % sur la 2^e paire »

En vigueur du 16 septembre au 15 novembre 2026

L'ESSENTIEL EN TROIS LIGNES

Pour tout achat d'une première paire de lunettes de vue, la seconde paire à la vue est à –50 %.

La remise porte sur la monture et sur les verres correcteurs de la seconde paire.

Offre valable en boutique uniquement, du 16 septembre au 15 novembre 2026 inclus.

Article 1. Organisateur

L'offre est proposée par la société Conscious Eyewear, société par actions simplifiée exploitant l'enseigne Droit de Regard, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 850 768 029, dont le siège social est situé 84 rue d'Hauteville, 75010 Paris.

Article 2. Durée et lieux

L'offre est valable du mercredi 16 septembre 2026 au dimanche 15 novembre 2026 inclus, dans la limite des horaires d'ouverture de chaque boutique.

Elle s'applique exclusivement en boutique, dans les six magasins Droit de Regard suivants : Paris La Fayette, Lille Grand Place, Lyon Bellecour, Marseille Grand Littoral, Toulon et Le Havre. Elle n'est pas applicable aux achats réalisés en ligne.

Article 3. Objet de l'offre

Pour tout achat d'une première paire de lunettes de vue, le client bénéficie d'une remise de 50 % sur une seconde paire de lunettes de vue.

La remise de 50 % s'applique :

- sur le prix public de la monture de la seconde paire ;
- sur le prix public des verres correcteurs de la seconde paire, traitements inclus.

Les deux paires doivent être commandées lors d'une même visite en boutique et être destinées au même porteur.

Article 4. Prise en charge de la première paire

La première paire de lunettes de vue est proposée sans reste à charge dans le cadre du dispositif 100 % Santé, sous réserve des droits du client.

Votre couverture	Reste à charge sur la 1 ^e paire
Sécurité sociale et mutuelle responsable	0 €
Complémentaire santé solidaire (CSS)	0 €
Mutuelle non responsable	Variable
Aide médicale de l'État (AME)	Variable
Sans complémentaire santé	Variable

Le montant pris en charge dépend du contrat du client et de sa correction. Un devis normalisé est remis systématiquement avant toute commande, conformément à la réglementation.

Article 5. Ordonnance

Une ordonnance en cours de validité, établie par un médecin ophtalmologiste, est nécessaire pour la délivrance de verres correcteurs.

Âge du patient lors de la prescription	Durée de validité
Moins de 16 ans	1 an
De 16 à 42 ans	5 ans
Plus de 42 ans	3 ans

Dans les conditions prévues par la réglementation, l'opticien peut adapter la correction d'une ordonnance en cours de validité après réalisation d'un examen de la réfraction.

Article 6. Cumul avec d'autres offres

L'offre n'est pas cumulable avec toute autre offre, remise ou opération promotionnelle en cours, en particulier avec l'offre permanente « monture offerte sur la deuxième paire ».

Le client choisit l'offre la plus avantageuse pour lui au moment de la commande. Les conseillers en boutique lui indiquent, le cas échéant, laquelle correspond à sa situation.

Article 7. Disponibilité

L'offre s'applique sur l'ensemble des montures optiques disponibles en boutique, dans la limite des stocks disponibles. Certains modèles peuvent faire l'objet d'un délai d'approvisionnement.

Article 8. Modalités de règlement et de réalisation

La remise est appliquée directement sur la facture au moment de la commande. Elle ne peut donner lieu à aucun remboursement, contrepartie financière, avoir ou report.

Les deux paires sont réalisées et retirées dans la boutique où la commande a été passée.

Article 9. Garanties

Les garanties habituelles de Droit de Regard s'appliquent aux deux paires : deux ans de garantie sur les montures, trois mois pour changer de verres en cas d'inadaptation, trente jours pour changer d'avis.

Article 10. Modification et annulation

Droit de Regard se réserve la faculté de modifier, prolonger, écourter ou annuler l'offre à tout moment, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Toute modification fera l'objet d'une information en boutique et sur le site internet de l'enseigne.

Article 11. Données personnelles

Les données communiquées dans le cadre de l'offre sont traitées par Conscious Eyewear pour la gestion de la commande et, avec l'accord du client, pour l'information sur les offres de l'enseigne.

Conformément au règlement général sur la protection des données, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité. Ces droits s'exercent auprès de sa boutique ou à l'adresse contact@droitderegard.com.

Article 12. Acceptation

Le bénéfice de l'offre implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions. Celles-ci sont consultables en boutique sur simple demande et sur le site internet de l'enseigne.